

MAIRIE
DE
MONTRÉSOR



MONSIEUR LE MAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTRESOR
A *

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1^{ER} MARS 2022

Compte rendu.

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Montrésor le 01 er mars 2022 à 20h00.

Dates de convocation et d'affichage : 25 février 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 09.

Présents : 07. Votants : 07. Absents excusés : 2.

M. Franck GALLAIS et Mme Sophie SOUVERIN, absents.

Quorum : 6. Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Membres présents : Mme PIVET. M.M. COURATIN GAULTIER LALIEUX MOUSNY POUIT TOURATIER.

Secrétaire de séance : Mme Catherine PIVET.

Sauf mention contraire, les délibérations sont prises à l'unanimité des votants.

Décisions du Maire.

- Décision n°2022-4 : installation électrique nécessaire à la pose de défibrillateurs aux sanitaires des Balcons de l'Indrois et au local club par l'entreprise AEPB pour un coût de 717, 92 € HT.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil municipal du jeudi 17 février 2022.
Les conseillers modifient le compte rendu présenté : à l'avenant d'un montant de 3 847, 96 € HT requis pour la rehausse du pôle d'économie circulaire, M. Thierry TOURATIER s'est abstenu.
Cette modification enregistrée, le compte rendu est approuvé par le Conseil.

Aménagement urbain

1. Autorisation donnée à M. le Maire pour le dépôt de la demande de permis d'aménager nécessaire à l'aménagement des abords de la collégiale Saint – Jean Baptiste.

Délibération.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à déposer une demande de permis d'aménager utile à l'aménagement des abords de la collégiale Saint – Jean Baptiste.

2. Rénovation des bâtiments communaux et mise en place d'une géothermie sur nappe : attribution du lot n°1 – géothermie.

M. le Maire rappelle au Conseil municipal la consultation initiale pour l'opération de rénovation des bâtiments communaux et mise en place d'une géothermie sur nappe. Dans une délibération en date du 30 août 2021, l'assemblée a attribué les lots n°2 à 6 de l'opération et constaté que le lot n°1 – géothermie – demeurerait infructueux. Le Conseil

autorisait M. le Maire à engager une consultation directe auprès des entreprises pour ce lot n°1.

M. le Maire présente au Conseil municipal les résultats de la consultation pour le lot n°1 – géothermie : trois entreprises ont déposé une offre :

- société A3EDI pour une prestation à 441 820 € HT.
- entreprise Hervé Thermique avec une offre à 440 976, 21 € HT et une prime C.E.E. pour un montant de 19 777 € (exonéré de TVA).
- entreprise LG2c avec une offre à 584 891 € HT.

Délibération.

Le Conseil municipal retient l'entreprise Hervé Thermique avec une offre à 440 976, 21 € HT pour le lot n°1 géothermie de l'opération rénovation des bâtiments communaux et mise en place d'une géothermie sur nappe. Il autorise M. le Maire à signer tous documents contractuels liés à cette attribution.

Questions diverses

- Création du pôle d'économie circulaire 32, Grande Rue : une charte de bon usage des locaux sera proposée.
- Les habitants seront invités à rencontrer l'équipe municipale et les membres du comité d'animation montrésorien le 30 avril à 17h00.
- A partir de la mi – avril, la collecte des ordures et du tri sélectif porte à porte sera provisoirement de retour pour les résidents des rues impactées par le chantier de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement.